



# Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin  
69001 LYON

04 78 34 29 43  
pietons69.e-monsite.com  
pietons69@gmail.com

## BULLETIN D'ACTIVITÉS N°35

**Chers Adhérents,**

Même si la tradition dit que la date limite pour souhaiter « la bonne année » est le 31 janvier, nous nous permettons de ne pas respecter cette tradition et donc nous vous souhaitons à tous et à toutes une excellente année 2014, que ce soit dans votre vie personnelle, familiale, professionnelle et bien sûr dans votre vie quotidienne de piéton.

En ce mois de mars, nous vous adressons le bulletin d'activités N°35 qui couvre la période de 4 mois allant du 1er octobre 2013 au 31 janvier de cette année. Avant d'aborder les nouvelles actions des Membres de notre Bureau, faisons un tour d'horizon des sujets non abordés dans le précédent bulletin d'activités, par manque de place (N°34 - page 8). Cependant, nous commencerons vraiment par ce qui est un tournant non négligeable pour notre Association : la création d'un site sur Internet.

### Les Droits du piéton du Rhône sur Internet : [www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com)

Cela fait très longtemps que nous y pensions. Par volonté d'encore mieux vous tenir au courant de nos actions, de mieux les diffuser auprès des Elus, Associations amies et Médias, et aussi avouons-le d'entrer dans une vraie modernité.

Nous l'avons donc voté à l'unanimité lors d'une réunion mensuelle. Et puis, le temps passe vite, personne n'avait de réelles compétences pour créer ce site. Même si le sujet revenait de temps en temps le deuxième jeudi du mois qui est le jour de notre réunion mensuelle.

Et un jour, Jean CLERC [membre du Bureau] a vraiment insisté pour que cette décision votée prenne vie. Aussi, chacun a cherché parmi son entourage qui pouvait avoir les compétences et aussi la volonté de créer concrètement ce site. Notre Vice-président a trouvé cette personne qui est un collègue professionnel et aussi un adhérent de notre Association : Eric THORAL. Que nous remercions ici très chaleureusement.

Après des heures et des heures de travail, le site est né et il est, au moment où nous écrivons ces lignes, totalement opérationnel.



Il vous suffit d'aller sur Internet et de taper : [www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com)

Vous verrez alors apparaître différentes rubriques :

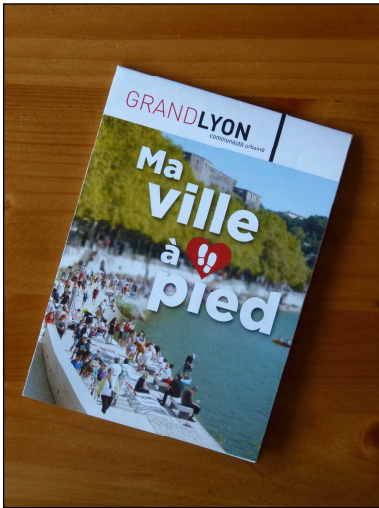
- Demandes ponctuelles (demandes d'aménagement sur les 9 arrondissements de Lyon et autres Communes du Grand Lyon où nous sommes actifs)
- Dossiers (thématiques)
- Nos résultats (ce que nous avons obtenu et ce que nous n'avons pas obtenu)
- Bulletins d'activités (les 5 derniers)
- Adhérer
- Nous contacter

Après une petite formation donnée par son créateur, c'est donc notre vice-président Pierre RAUZADA qui va se charger de gérer le site en y introduisant de nouveaux éléments ou en supprimant ce qui doit l'être à un moment donné.

C'est notre président Yves GASCOIN qui va se charger de recevoir les messages laissés sur le site dans la rubrique « Nous contacter » et d'y répondre.

N'hésitez pas à « surfer » et donc à rendre visite à notre site pour mieux visualiser (photos en couleur) nos actions. N'hésitez pas non plus à entrer en contact avec nous pour mieux vous exprimer sur celles-ci.

## Ruban vert au Grand Lyon



Notre Bureau, réuni le 13 février dernier, a décidé d'attribuer à l'unanimité un « Ruban vert » au Grand Lyon pour son dépliant intitulé « Ma Ville à pied ».

En effet, ce petit dépliant est vraiment très utile pour les piétons :

- sur une face entière, dans un plan simplifié de lieux emblématiques de Lyon mais aussi de Villeurbanne et de Bron, il indique les temps de parcours en minutes, ce que nous demandons avec force depuis quelque temps pour toute signalétique concernant les piétons, ce que d'ailleurs un très grand nombre de villes ont déjà mis en place (BA N°31 - page 2).
- sur l'autre face, trois encadrés très sympas : tout d'abord, les « 10 bonnes raisons de marcher », puis 5 nouveaux lieux à découvrir avec petits textes et photos, enfin « les + piétons » avec indications chiffrées pour les voiries en zone 30, zones de rencontre, zones piétonnes, voies vertes.

Ce dépliant est bien sûr disponible au Grand Lyon, dans les Mairies concernées, à l'Office du Tourisme ainsi que sur « [www.onlymoov.com](http://www.onlymoov.com) ». Nous lui souhaitons sincèrement tout le succès qu'il mérite d'avoir.

## Carton rouge à la Ville de Lyon



Notre Bureau, réuni le 13 février dernier, a décidé d'attribuer à l'unanimité un « Carton rouge » à la Ville de Lyon pour sa nouvelle signalétique pour piétons. Même si l'idée de bornes-pierre, ou mieux encore de bordures de trottoirs comme support des mentions de destination – gravées en rouge – est une bonne idée puisque cela n'encombre pas l'espace piétonnier, l'intérêt de ces supports est considérablement réduit car les temps de parcours en minutes ne sont pas indiqués !

Nous ne comprenons pas que la Ville de Lyon n'ait pas pris le soin de concerter ce projet à l'avance avec les Associations de piétons et d'Handicapés, ni même de consulter les Services du Grand Lyon qui, eux, ont réalisé un petit dépliant pour la marche en ville avec les temps indiqués.

Force est donc de reconnaître que, une fois de plus, la Ville de Lyon qui « se la joue moderne » avec son ersatz de zone 30, a vraiment du mal à entrer dans une vraie modernité concernant les piétons. Espérons que cet oubli incompréhensible sera rapidement réparé.

## Michel HAVARD : avare de réponses ou bien mépris pour notre Association ?

Lors de la réunion mensuelle du 12 décembre 2013, il a été décidé de prendre contact avec Michel HAVARD [leader de l'Opposition municipale] pour lui poser exactement les mêmes questions que notre Association a posées à Gérard COLLOMB durant l'entretien en Mairie centrale du 17 mai 2013 (BA N°33 - page 4). C'est notre vice-président Pierre RAUZADA qui s'est déclaré volontaire pour cet entretien.

Le 20 décembre, il rencontre de manière informelle Jean-Pierre DUFOUR (qui deviendrait Maire du 5e Adt si Michel HAVARD devenait Maire de Lyon) pour le mettre au courant de cet entretien souhaité.

Mieux encore : il rencontre Michel HAVARD en personne le 7 janvier 2014 lors de la cérémonie des vœux des Elus du 2e Adt et lui réitère sa volonté de le rencontrer. Cela ne semble poser aucun problème au candidat à l'élection municipale de Lyon.

Et puis, plus aucun signe de la part de Michel HAVARD ou de son équipe de campagne électorale.

Enfin, le 5 février, notre Vice-président rencontre de manière informelle un autre co-listier de Michel HAVARD. Il lui dit sans détour sa surprise et même sa réelle déception quant à ce silence. Le co-listier lui répond qu'il va relancer cette demande d'entretien de notre part.

Or, au moment où ces lignes sont écrites, Pierre RAUZADA ou notre Association n'a reçu aucun appel, aucun courriel, aucun signe émanant de l'équipe de campagne du candidat pour cet entretien !!

Ceci est assez inquiétant : quand on sait que Michel HAVARD n'est ni ministre, ni député, ni sénateur, ni conseiller général, qu'il n'est « que » conseiller municipal et qu'il n'a pas le temps ou même la volonté de simplement nous accorder un entretien de 1 heure grand maximum, il est fort à parier et à craindre que nous ne pourrions jamais rencontrer Michel HAVARD en Mairie centrale s'il devenait Maire de Lyon !

Par faute de place dans le bulletin d'activités précédent (N°34), nous n'avions pas pu traiter certains sujets. Nous les développons donc maintenant.

## **8e Adt / Parc Blandan : deux propositions** (→ Site Internet / Demandes ponctuelles : 8e Adt)

Le 1er février 2013, notre président Yves GASCOIN a écrit à Gérard COLLOMB pour faire deux propositions concernant le parc Blandan, un terrain de 17 ha destiné à devenir le parc urbain de loisirs que l'on sait.

### **1. Le bruit routier**

Dans la mesure où une protection acoustique efficace à travers la construction d'écrans de grande hauteur serait d'un coût très élevé, nous avons dû accepter les quelques palliatifs proposés comme la conservation d'une partie des murs en béton existants.

Toutefois, notre Président a proposé au Maire de Lyon et Président du Grand Lyon de réduire la vitesse sur les deux voies à fort trafic automobile, ce qui réduirait bien sûr le bruit mais aussi l'accidentologie.

### **2. Les conditions d'accès**

Elles concernent toute la population résidant à l'est du chemin de fer.

Au nord, la traversée des voies par le pont de l'avenue des Frères Lumière est un itinéraire bien mal adapté en raison de l'allongement du parcours, plutôt dissuasif.

Quant à l'emprunt des rues Marius Berliet et de l'Épargne, il est interdit aux piétons par la signalisation en place à la hauteur du pont sur le boulevard des Tchécoslovaques. Même pour les cyclistes, cette voie n'est pas du tout confortable et donc très peu fréquentée.

Comme le projet de passerelle entre les deux ponts a été abandonné, Yves GASCOIN a fait trois propositions se situant au niveau du pont existant, à savoir soit :

- la suppression de l'une des deux files de circulation pour créer deux trottoirs.
- l'élargissement du pont d'environ 5 mètres.
- la construction d'une passerelle accolée au pont d'environ 5 mètres également.

Pour finir, notre Président a demandé de faire procéder aux études nécessaires, techniques et financières, car toute la population située à l'est de la voie ferrée ne comprendrait pas qu'elle soit contrainte de se rendre obligatoirement dans ce beau parc en voiture ou en bus, et non pas à pied ou en vélo si elle le souhaite.

## **5e Adt / Esplanade piétonne du quai Romain Rolland : nos propositions**

Le 22 mai dernier, Pierre RAUZADA a élaboré un projet qu'il a adressé à Jean-Louis TOURAINE [premier adjoint au Maire de Lyon]. Le but : en finir avec les dysfonctionnements concernant la promenade piétonne ombragée du quai Romain Rolland, qui devient un parking légal à partir de 18H00 jusqu'à 8H00 du matin.

### **1. Inverser totalement le lieu de paiement**

En effet, à notre connaissance, c'est le seul parking public du Grand Lyon (et peut-être même de toute la France) où les automobilistes paient à l'entrée et non pas à la sortie.

Résultat : une très forte fraude puisque de nombreux automobilistes se « collent » à certains qui entrent sans nécessairement que les deux voitures soient complices. Et donc un manque à gagner pour la Ville de Lyon, gestionnaire de ce parking, puisque une fois entré, on sort librement.

Mais ce qui nous tient le plus à cœur sont les très nombreuses voitures qui restent stationnées illégalement durant une grande partie de la journée quand cette promenade ombragée est totalement piétonne.

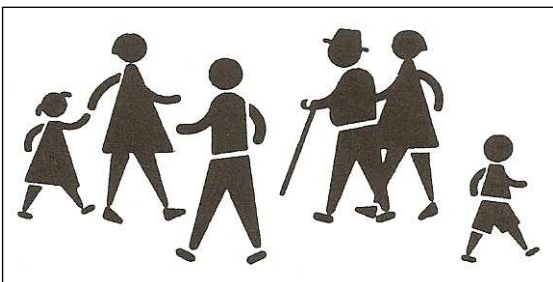
Notre proposition : faire prendre un ticket à l'entrée du parking, faire payer à la sortie mais avec la condition que le temps stationné illégalement durant la journée sur cette promenade soit au même prix que le tarif horaire de stationnement du parking Saint-Jean. C'est-à-dire plutôt cher.

### **2. Changer les horaires du forfait**

Ce parking fonctionne avec un forfait concernant le tarif, quel que soit le temps que l'on y passe. Ce forfait dure de 18H00 à 8H00 du matin.

Notre proposition : que cet horaire du forfait passe de 19H00 à 9H00. Il y a trois avantages à cela :

- cela va permettre aux nombreux piétons d'avoir une heure de plus de promenade vraiment sereine en fin d'après-midi alors qu'ils sont beaucoup moins nombreux de 8H00 à 9H00.
- de plus, cela permettra aux habitants du quartier qui s'y garent d'avoir une heure de plus de stationnement le matin et notamment le samedi matin, début du week-end où l'on apprécie d'être en famille.
- enfin, cela va aligner l'horaire du stationnement et donc du contrôle de ce stationnement sur celui du stationnement payant dans toute la ville en général.



La Mairie centrale de Lyon nous a répondu en disant qu'elle trouvait ces propositions fort intéressantes. Toutefois, dans la mesure où elle souhaite élaborer une réflexion concernant un aménagement plus général du secteur, nos propositions seront intégrées dans la prochaine mandature.

Nous avons répondu que nous étions d'accord pour le report de nos propositions durant le mandat 2014 – 2020 mais en espérant vivement qu'elles ne seront pas « oubliées » dans quelques années. (→ Site Internet / Dossier : Esplanade)



## **5e Adt / Espace 82 – 86 quai Pierre Scize : nos propositions...acceptées et déjà réalisées !**

Le 13 juillet dernier, Pierre RAUZADA a écrit à Bertrand JABOULEY [adjoint au Maire du 5e Adt] pour faire des propositions concernant l'espace situé devant les 82 – 86 quai Pierre Scize.

### **1. Supprimer définitivement l'espace de livraison**

Dans la mesure où cet espace de livraison était situé à quelques dizaines de mètres seulement d'un autre espace de livraison devant le 66 du quai, et situé aussi à quelques dizaines de mètres seulement d'un autre espace de livraison devant le 89 du même quai, il était donc totalement inutile et d'ailleurs constamment occupé par des voitures de particuliers.

Notre proposition : créer à la place 2 rangées de stationnement avec quilles grises et chaînes pour les deux-roues motorisés, ou 1 rangée pour les deux-roues motorisés et 1 autre rangée avec arceaux pour les vélos.

### **2. Mieux protéger le radar existant**

De nombreux éléments étaient mis volontairement devant le radar (grande poubelle, débris divers, etc.) par de vrais crétins, et ce pour l'empêcher de flasher les automobilistes qui roulent très vite sur ce quai.

Notre proposition : « encadrer » le radar par l'installation de mobiliers urbains pour qu'on ne puisse pas l'empêcher de remplir sa fonction ô combien utile sur ce quai de dégagement.

### **3. Créer du stationnement automobile**

L'espace Vigipirate situé devant l'école Pierre Zimmermann ne servait plus à rien depuis la fermeture définitive de l'école.

Notre proposition : une fois n'est pas coutume, Pierre RAUZADA a proposé la création de plusieurs places de stationnement automobile avec bien sûr une ou deux places pour Personnes à Mobilité Réduite.

Résultat : décidément, Bertrand JABOULEY est sans conteste l'adjoint aux Déplacements urbains le plus efficace, le plus sérieux qui existe de tous les Adjoints aux Déplacements urbains que nous connaissons. Tous ses collègues – absolument tous – devraient vraiment prendre exemple sur lui.

En effet, tout a été accepté et même réalisé !

Il ne reste que deux tout petits points noirs : encore mieux protéger le radar qu'il ne l'a été, et accroître un peu plus les possibilités de stationnement pour les scooters et les motos. Cela va être fait dans un avenir très proche.



## **Ligne de trolleybus C3 : suite**

Dans le bulletin d'activités N°34 (page 4), nous vous avons fait part de toutes nos propositions concernant la modernisation du trolleybus C3.

Visiblement, ces propositions mais aussi le ton de cette rubrique ont intéressé Le Progrès qui en a fait un article paru le 14 novembre 2013 dans les pages de Villeurbanne.

Grand merci à ce quotidien qui relate souvent nos actions, ce qui permet de soutenir notre combat.

## **Signalétique Toilettes publiques : suite**

Le Progrès du 21 décembre 2013 a relaté une réunion publique organisée par le Comité d'Intérêt Local [CIL] Saxe / Brotteaux pour tenir au courant ses adhérents quant aux questions posées par ses dirigeants aux candidats des élections municipales.

Dans cet article, il est mentionné que «...les responsables du Grand Lyon sont favorables à une signalétique des toilettes publiques ». Ayant eu connaissance de cet article, notre Association a envoyé de suite tout notre dossier à Thierry PHILIP [vice-président du Grand Lyon en charge du bien-être dans la ville] pour le mettre au courant de nos propositions. (→ Site Internet / Dossiers : Toilettes publiques)

## **Carrefour rue Garibaldi / rue de Sèze : suite et...fin !**

C'est en juillet 2009 que Yves GASCOIN a demandé à Jean-Jacques DAVID [maire du 6e Adt] le traçage au sol du 4e passage-piétons sur ce carrefour, opération très peu coûteuse à réaliser dans la mesure où l'abaissement de trottoir existait déjà.

Il aura donc fallu plus de 4 ans pour obtenir satisfaction quant à cette demande pourtant fort simple. Et encore a-t-elle été réalisée parce que le Grand Lyon a entrepris des travaux de voirie pour créer des « oreilles de Mickey » afin de sécuriser les traversées piétonnes, ce qui a permis de mettre en place cette 4e traversée piétonne tant attendue !

Un article est paru dans Le Progrès du 31 / 12 / 2013. (→ Site Internet / Demandes ponctuelles : 6e Adt)

## **Stationnement payant sur chaussée pour motos et scooters : nous sommes pour à 100 % !**

En effet, notre Association n'a vraiment pas envie – comme certains Elus – de tomber dans la démagogie et encore moins dans le populisme le plus stupide et dangereux qui soit.

Donc, nous le disons très clairement, haut et fort : nous sommes totalement pour que les motos et scooters, en fait tous les deux-roues motorisés, paient le stationnement sur chaussée.

Trois raisons majeures peuvent expliquer notre prise de position.

### **1. L'égalité des citoyens**

Nous ne comprenons et n'admettons pas que seuls les automobilistes paient le stationnement sur chaussée. Au nom de quoi seraient-ils les seuls véhicules motorisés à payer leur occupation du domaine public ?

Même les terrasses en période estivale (du 1er mai au 30 septembre) sont payantes sur chaussée, et pourtant les commerçants sont hyper-privilegiés par la quasi-totalité des Elus.

Donc, au nom de l'égalité des citoyens, les conducteurs des deux-roues motorisés doivent aussi payer leur stationnement sur chaussée. Tout simplement.



### **2. Rentabiliser les aménagements créés**

En effet, on voit de partout, ou presque, une implantation de plus en plus forte d'aménagements spécifiques sur chaussée pour les scooters et motos, implantation décidée par les Elus.

Les Droits du piéton sont totalement pour ces aménagements, qu'ils demandent même parfois à certains endroits afin de stopper l'invasion des scooters et motos sur nos trottoirs qui devient réellement insupportable et dangereuse.

Ces aménagements coûtent cher aux Collectivités.

Pourquoi les possesseurs de scooters et motos ne participeraient-ils pas financièrement à ces aménagements en payant le stationnement créé pour eux ?

### **3. Mieux lutter contre le stationnement illégal**

Nous en avons la totale certitude : le jour où le stationnement deviendra payant pour les scooters et motos, les Policiers municipaux verbaliseront ceux qui n'auront pas payé, comme ils le font pour les voitures.

A partir de là, ils seront dans l'obligation de verbaliser sans failles les engins stationnés illégalement sur les espaces piétonniers et les passages-piétons.

En effet, comment expliquer à un motard qui vient d'être verbalisé – parce qu'il n'a pas payé son stationnement ou qu'il a dépassé son temps de 15 minutes – qu'un autre motard ne soit pas verbalisé alors qu'il s'est garé en toute illégalité sur un trottoir ?

## **7e Adt / Reconquête du trottoir de l'avenue Berthelot**

Le traçage en peinture de la piste cyclable sur trottoir longeant la voie de chemin de fer avenue Berthelot, entre les rues Paul Duvivier et Raoul Servant, soit 650 mètres, a été rafraîchi par les Services du Grand Lyon en avril 2013.

Suite aux plaintes de plusieurs de nos Adhérents, et parmi eux des personnes handicapées, notre président Yves GASCOIN a alerté les Elus Lyonnais et le Grand Lyon pour protester contre les conditions anormales de circulation des piétons sur la partie restante du trottoir. En effet, celle-ci est beaucoup trop étroite car elle est occupée par la file de plantations d'arbres, les candélabres, et aussi par les très encombrants panneaux publicitaires Decaux ! (→ Site Internet / Demandes ponctuelles : 7e Adt)

Ce cheminement piétonnier est contraire aux règlements en vigueur, la loi Handicap notamment.



### **Des Responsables techniques de la Voirie au Grand Lyon nous ont récemment indiqué que nous avons été entendus !**

C'est à la suite d'une erreur faite sur le chantier que le tracé peint est trop large. Il sera prochainement repris en plus étroit, de façon à dégager pour les piétons la largeur réglementaire et donc confortable pour eux.

A l'avenir, nous ne devrions plus du tout avoir de problème de ce genre puisque le dernier règlement technique du Grand Lyon ne prévoit plus de pistes cyclables sur les trottoirs mais uniquement sur la chaussée. Dont acte !

## **A Gérard COLLOMB et Marie-Odile FONDEUR : soyez de vrais républicains !**

C'est ce qu'aurait dit sans aucun problème notre vice-président Pierre RAUZADA à ces deux Elus s'ils avaient été présents à la réunion organisée par la Mairie du 5e Adt le 19 novembre dernier et dont le thème portait sur les terrasses. Etaient présents à cette réunion :

- Christian DE SALINS, Annick LE ROY [premier adjoint et adjointe au Commerce et à l'Artisanat en Mairie du 5e], Florence SERRA [assistante en Mairie centrale de Marie-Odile FONDEUR].  
- trois autres Associations majeures que sont la Renaissance du Vieux-Lyon, Vivre au Vieux-Lyon et Saint-Georges Village, ainsi que des représentants des Habitants du quartier historique.

Pierre RAUZADA a, une fois de plus, proclamé avec la plus grande énergie qu'il était absolument inadmissible, scandaleux, et même anti-républicain que les commerçants lyonnais qui ne respectent pas la législation municipale sur les terrasses ne soient verbalisés qu'à la troisième infraction constatée !!

En effet, dans notre République française où l'égalité des citoyens face à la Loi est un principe fondamental, toute personne est verbalisable à la première infraction constatée. Seule une catégorie de gens, pour ne pas dire une caste ou même un lobby, ne l'est pas sur la Ville de Lyon : les commerçants avec terrasses !

Notre Vice-président a donc réitéré avec force ce que notre Association demande depuis des années maintenant : une verbalisation à la première infraction caractérisée constatée.

Qu'est-ce qu'une infraction caractérisée ?

C'est tout simplement quand le Gérant de l'établissement sait pertinemment qu'il est en infraction : 8 tables au lieu de 4 autorisées, 16 chaises au lieu de 8, trois chevalets au lieu de un seul autorisé, des éléments divers de décoration extérieure en bien plus grand nombre que l'autorisation donnée, l'installation de son mobilier avant l'heure légale d'installation, etc.

C'est pourquoi nous disons ici solennellement au maire de Lyon Gérard COLLOMB et à son adjointe au Commerce et à l'Artisanat Marie-Odile FONDEUR : vous êtes de vrais républicains ? Prouvez-le !  
Changez votre législation municipale sur les terrasses en faisant verbaliser les commerçants inciviques dès la première infraction caractérisée constatée.

Monsieur COLLOMB, madame FONDEUR, puisque vous semblez l'ignorer, on se permet de vous rappeler que les privilèges ont été abolis en France dans la nuit du 4 août 1789 ! Abolissez le privilège dont jouissent les commerçants sur les autres citoyens lyonnais ! C'est cela la République.

## **Usage de la fourrière : contradiction accablante de Jean-Louis TOURAINE**

Jean-Louis TOURAINE a écrit le 10 décembre 2012 aux deux Ministres compétents pour leur demander de décider d'une forte augmentation des amendes concernant les voitures garées sur les trottoirs ou passages-piétons, soit l'amende de 2e catégorie à seulement 35 euros ! (BA N°32 - page 5).

Or, le 23 octobre dernier, lors d'une Commission Communale d'Accessibilité à laquelle nous participons, diverses Associations de personnes handicapées se sont plaintes de ce que la fourrière n'était pratiquement jamais utilisée pour faire cesser ces stationnements dangereux pour les piétons, quels qu'ils soient.

Yves GASCOIN a donc repris cette constatation : le 5 novembre 2013, il a écrit à Jean-Louis TOURAINE pour demander que la fourrière soit beaucoup plus utilisée contre ces infractions.

Dans sa réponse du 19 décembre, le Premier adjoint au Maire de Lyon a admis que moins de 10% des enlèvements par fourrière concernaient des véhicules gênant la circulation des piétons ou leur traversée : 2441 mises en fourrière sur un total de 26 000 ! (➔ Site Internet / Dossiers : Stationnement)

Nous en concluons, mais nous le savions déjà depuis fort longtemps, que la Ville de Lyon a délibérément choisi d'être tolérante vis-à-vis de ces stationnements illicites et vraiment dangereux.

En résumé, Jean-Louis TOURAINE demande à l'Etat de durcir les sanctions mais d'un autre côté il se garde bien de le faire avec les moyens réellement importants dont il dispose. Quelle accablante contradiction !!

## **Piste cyclable des quais de Bondy et Pierre Scize : silence total de Gilles VESCO !**

Dans les bulletins d'activités N°33 (page 6) et N°34 (page 6), nous vous avons mis au courant de notre action menée avec 5 autres Associations pour en finir avec tous les dysfonctionnements existants dans la très fréquentée piste cyclable bi-directionnelle des quais de Bondy et Pierre Scize, dans les 5e et 9e Adts : une présentation au Grand Lyon le 20 février 2013 d'un mémoire de 13 pages, une visite de terrain le 3 juin.

Et puis, les semaines ont passé, les mois ont passé. Les six Associations signataires de ce mémoire n'ont reçu aucune réponse, ni des Modes Doux, ni de la Voirie au Grand Lyon.

Aussi, le 3 décembre dernier – soit exactement 6 mois près la visite de terrain – Pierre RAUZADA a téléphoné au nom des six Associations à Kéroum SLIMANI [assistant de Gilles VESCO] pour savoir ce qu'il en était. Celui-ci s'est engagé à transmettre à Gilles VESCO notre demande d'être tenus au courant.

Or, plus de trois mois après cet appel téléphonique, nous n'en savons pas plus ! Nous ne savons pas si les propositions faites ont été retenues en totalité ou en partie, ou bien si elles ont toutes été refusées.

Nous allons donc relancer bientôt notre demande, mais de manière plus ferme.



## **Grande colère contre Grégory CLIMENT !**

Peut-être par souci de distanciation avec les élections municipales, nous n'avons pas attribué le « Carton rouge » à Grégory CLIMENT. Pourtant, le Premier adjoint au Maire du 1er l'aurait mérité !

En effet, les deux sujets suivants (mais il y en a d'autres) nous mettent vraiment en colère !

### **1. Le mobilier du Bas des Pentès de la Croix-Rousse**

Dans le BA N°30, en page 6, nous vous disions que Grégory CLIMENT avait tenu sa promesse d'organiser une visite de terrain. Elle avait eu lieu avec notre Association le 28 février 2012 : mètre par mètre, tout avait été noté, pris en photo, afin de prévoir l'installation de mobiliers urbains très solides (barrières et bornes-pierre) sur 4 rues du Bas des Pentès : Romarin, Terraille, du Griffon, Petite rue des Feuillants.

Si quelques demandes avaient été réalisées, il restait l'essentiel à faire. Or, les mois et les mois ont passé, il ne s'est rien produit. Absolument rien !

Pierre RAUZADA a alors demandé un entretien à Grégory CLIMENT : il a eu lieu le 16 octobre 2013 en Mairie du 1er. Suite à cet entretien plutôt tendu, notre Vice-président a accompli un gros travail : il a rédigé un mémoire de 5 pages et joint 18 photos pour réitérer très précisément les demandes des Droits du piéton. Il a ensuite envoyé le tout à Grégory CLIMENT qui s'est appuyé sur le travail bénévole pour rédiger un document en date du 8 novembre qu'il a adressé au Grand Lyon à la VTPCN.

**Résultat : au moment où ces lignes sont écrites, plus de deux ans après la visite de terrain, plus de quatre mois après le mémoire très détaillé de Pierre RAUZADA, seulement 2 demandes sur 13 ont été réalisées. Et il ne s'agit pourtant que d'installer des barrières et des bornes-pierre ! Pas plus.**

**Pire encore : les deux barrières promises dans la Petite rue des Feuillants par Grégory CLIMENT à notre Vice-président lors de leur première visite commune de terrain en septembre 2008 n'ont toujours pas été installées, plus de 5 ans après !!**

**Quand on pense que Grégory CLIMENT avait dit, voire proclamé, que ces 4 rues seraient emblématiques pour l'installation de mobiliers urbains durables car très solides, avec le but de généraliser l'expérience sur tout le quartier du Bas des Pentès, on ne peut que dire : quel échec !**

### **2. Zone de rencontre place Sathonay**

Dans le BA N°34, en page 6, nous vous disions que notre Vice-président avait bien sûr soutenu le projet de Zone de rencontre sur la place Sathonay dans le 1er Adt (ce que nous demandions depuis fort longtemps), avait fait des propositions annexes, et s'était aussi « battu » avec vigueur pour que la hauteur des trottoirs fasse au moins 5 cm de hauteur :

- pour faciliter le cheminement des Personnes non ou mal-voyantes qui demandent elles aussi un léger dénivelé entre le trottoir et la chaussée, pour se guider.

- pour qu'on en finisse avec ce « massacre » de potelets payés par les contribuables, destruction qui est réellement et nettement accentuée par le fait de trottoirs à niveau zéro ou niveau 2 cm de la chaussée.

Enfin, lors du rendu des décisions prises en Mairie du 1er Adt le 14 mai 2013, Grégory CLIMENT avait clairement dit à toute l'assistance présente que la hauteur des trottoirs serait bien de 5 cm de hauteur, sauf bien évidemment devant les passages-piétons.

De plus, lors de son entretien en Mairie du 1er Adt le 16 octobre dernier (voir plus haut), Pierre RAUZADA avait mis en garde le Premier adjoint de faire en sorte que cet engagement public soit respecté. Il en allait de sa crédibilité politique.

Là encore, la réponse de Grégory CLIMENT levait toute crainte : cet engagement serait respecté !



**La zone de rencontre est terminée : aucun trottoir, pas la plus petite longueur qui soit n'a 5 cm de hauteur !**

**Au contraire, la plus grande partie des trottoirs est à niveau 0, et une autre partie est à niveau 2 cm (photo ci-contre) ! Les besoins des non ou mal-voyants sont totalement ignorés, le « massacre » des mobiliers urbains va pouvoir recommencer !**

**Grégory CLIMENT n'a donc, une fois de plus, pas respecté ses engagements. Aussi, il a perdu toute crédibilité auprès de notre Association car comment continuer à faire confiance à un Elu qui ne tient pas ses engagements ?**

**C'est pourquoi s'il devait être reconduit dans ses fonctions, notre Vice-président – qui s'est énormément investi durant 6 années sur le 1er Adt pour de bien piètres résultats – ne poursuivra pas son travail de bénévole sur l'arrondissement dans les mêmes conditions où il les a exercées.**

### Yves GASCOIN a...

1/ Lettre le 4 décembre à Renaud GAUQUELIN [maire de Rillieux et conseiller général] pour signifier notre très grande déception quant à son incapacité et même son échec total à donner enfin aux piétons un minimum de sécurité, sinon de confort, quand ils empruntent la route de Strasbourg (BA N°33 - page 6).  
(→ Site Internet / Demandes ponctuelles : Rillieux)

2/ Lettre le 23 janvier à Jean-Jacques DAVID [maire du 6e Adt] pour lui demander de bien faire signaler par l'apposition du logo, le balisage de l'équipement pour sa direction et son temps en minutes, du bloc sanitaire qui va être remplacé en bordure du square d'Inkermann, le long du cours Lafayette.  
Idem pour le bloc sanitaire qui sera changé cette année devant le 1 avenue de Grande-Bretagne.

3/ Demande à la Société Dalkia, située au 192 cours Lafayette dans le 3e Adt, de déboucher une grille privée destinée à capter les eaux de lavage d'une plate-forme industrielle, et ce avant que celles-ci ne se répandent sur le trottoir.

A obtenu satisfaction.

4/ Au nom des Droits du piéton, s'est joint aux Associations de cyclistes (VALVE notamment) et Rue de l'Avenir pour établir un communiqué de presse exprimant notre satisfaction pour le pont Raymond Barre. En effet, ce bel ouvrage participe au développement des transports en commun tout en faisant une place confortable et agréable aux Modes Doux, à l'écart de l'intense trafic existant sur le pont Pasteur, pont voisin.

### Sylvaine LOBERT a...

Notre vice-présidente a réalisé un gigantesque mémoire de 31 pages intitulé « Question ouverte aux candidats des élections municipales de 2014 », abordant tous les thèmes concernant les piétons et leurs droits, très souvent bafoués.

Nous vous en reparlerons plus précisément dans le prochain bulletin d'activités mais vous pouvez d'ores et déjà le consulter sur notre site. (→ Site Internet / Dossier : Question aux candidats de mars 2014)



### Pierre RAUZADA a...

1/ Demandes à l'adjoint au Maire du 5e Bertrand JABOULEY :

- le ré-attachement de la chaîne traînant au sol à son anneau de fer en face du 28 quai Fulchiron.
- la réfection des bandes blanches manquantes du passage-piétons situé au croisement des rues de Trion / l'Abbé Larue.

A obtenu satisfaction.

2/ A obtenu satisfaction pour la pose d'une quille sur le trottoir devant le 19 de la montée Saint-Barthélémy pour empêcher le stationnement automobile illégal quotidien (BA N°34 - page 8).

3/ Demande à Jeanne D'ANGLEJAN [adjointe au Maire du 2e Adt] de remplacer une partie de la bande podotactile manquante au bord du trottoir des rues Mercière / de Grenette.

A obtenu satisfaction.

4/ Suite à la destruction totale du poteau avec figurine-piétons situé à l'intersection du quai de la Pêcherie / rue Constantine, demande à Grégory CLIMENT [premier adjoint au Maire du 1er Adt] d'un arceau bicolore à trois socles pour protéger le nouveau poteau. Cette demande avait déjà été formulée lors d'une précédente destruction mais Grégory CLIMENT avait refusé et donc un poteau neuf avait été ré-installé tel quel. Suite à cette deuxième destruction, nouvelle demande d'arceau de protection, nouveau refus de l'Elu. Relance par trois fois pour enfin obtenir satisfaction !

### Dans le prochain bulletin d'activités...

Par manque de place, nous ne pouvons pas traiter les sujets suivants, qui le seront donc dans le bulletin d'activités N°36 qui paraîtra en juillet :

- élaboration par notre Association d'un Plan-piétons pour le Grand Lyon
- mémoire élaboré par Sylvaine LOBERT
- accessibilité du Tram T4 à Part-Dieu / Villette dans le 3e Adt
- aide aux Parents d'élèves de l'école André Philip dans le 3e Adt
- bilan du 2e tube du tunnel de la Croix-Rousse
- action en justice des Droits du piéton de Paris

Le 14 mars 2014

Pour le Bureau des Droits du piéton : Pierre RAUZADA